

COMMUNAUTE SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE



COMMUNAUTE SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Diesse - Lamboing - Nods - Prêles

Case postale 91 - 2516 Lamboing
CCP: 25-14364-7

Rapport préliminaire au budget 2022

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Octobre 2022

Table des matières

1	Synthèse	3
1.1	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).....	3
1.2	Généralités	3
1.3	Amortissements	3
1.3.1	Le syndicat n'a pas de patrimoine administratif, hormis le mobilier scolaire qui est entièrement amorti.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3.2	Nouveau patrimoine administratif.....	3
1.4	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	3
2	Commentaires	3
2.1	Compte de résultats	4
2.1.1	Commentaire de l'évolution des charges.....	4
2.1.2	Commentaire du résultat global.....	4
2.2	Investissements	4
3	Résultat	5
3.1	Vue d'ensemble	5
3.2	Résultat du compte global	5
3.2.1	Compte de résultats.....	5
3.2.2	Compte des investissements.....	5
3.2.3	Résultat du financement.....	6
4	Compte de résultats	7
4.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) 7	
	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	8
5	Compte des investissements	9
5.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions	9
6	Etat des capitaux propres	10
7	Proposition du conseil communal	10
8	Approbation du budget	11

Rapport préliminaire au budget 2022

1 Synthèse

Se fondant sur le règlement d'organisation du syndicat du 1^{er} janvier 2016 et sanctionné par l'OACOT, le budget de fonctionnement relève de la compétence des communes affiliées.

Le présent budget est présenté sous la forme MCH2. Nous rappelons que les communes membres louent à la communauté scolaire les locaux nécessaires à ses activités. Le syndicat n'a pas de biens immobiliers.

Il n'a pas de dette et possède une fortune nette de CHF 50'000.00 destinée au fonds de roulement.

1.1 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

1.2 Généralités

Le budget 2022 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

1.3 Amortissements

1.3.1 L'amortissement sur 10 ans du mobilier scolaire qui sera acheté en 2023 est prévu.

1.3.2 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

1.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

La commission scolaire a prévu d'inscrire les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00. Il suit à cet égard une pratique constante. A souligner que cette disposition correspond également à l'article 13 du règlement d'organisation, du 1^{er} janvier 2016.

En 2023, la commission scolaire achètera le mobilier pour le nouveau collège qui se construit à Prêles. Selon les premières estimations, le montant total se monte à Fr. 515'000.-. Cette somme est portée au compte des investissements. Les intérêts bancaires relatifs à l'emprunt qui sera nécessaire et les amortissements sont portés au compte de résultat.

2 Commentaires

0	<u>Administration générale + CHF 560.00</u> Les charges sont stables
2126.3010.00	<u>Traitement du personnel administratif + CHF 10'000.00</u> Une personne a été engagée pour s'occuper des travaux administratifs de la direction de l'école.
2126.3104.02	<u>Moyens d'enseignements – Ukrainiens + CHF 10'000.00</u> Les frais spécifiques aux réfugiés sont comptabilisés de façon séparée.
2126.3110.00	<u>Mobilier scolaire – Acquisition/remplacement - CHF 10'000.00</u> Le renouvellement habituel du mobilier scolaire sera englobé dans l'achat de mobilier pour le nouveau collège.

2126.3160.xx	<u>Loyers</u> Les deux communes ont préparé chacune un nouveau règlement des locations et des contrats de bail seront signés début 2023. Les nouveaux tarifs tiennent compte des surfaces, mais aussi de l'âge de bâtiments. Dès août, la nouvelle répartition des classes due au nouveau collège est prise en compte.
2126.3612.00	<u>Dédommagements à d'autres communes – Traitements enseignants - CHF 45'000.00</u> Les communes payant directement le dédommagement aux communes externes où les enfants sont scolarisés le cas échéant. Cette dépense ne doit donc pas figurer dans les comptes de la communauté scolaire.
2186.3010.00	<u>Traitement du personnel EJC + CHF 49'300.00</u> Le budget est adapté à l'état d'octobre 2022 et en prévision que la fréquentation continue d'augmenter.
9610.3409.00	<u>Autres intérêts passifs + CHF 12'875.00</u> Intérêts sur l'emprunt qui devra être fait pour l'achat du mobilier.
9901.3300.90	<u>Amortissement planifié mobilier nouveau collège + CHF 51'500.00</u> Amortissement prévu de 10%.

2.1 Compte de résultats

2.1.1 Commentaire de l'évolution des charges.

Les charges de l'EJC sont revues à la hausse car la fréquentation ne cesse d'augmenter.

L'accueil d'une quarantaine d'élèves réfugiés n'a pas d'impact financier car le Canton contribue aux frais de transports et autres dépenses.

Le dossier des transports n'est toujours fermé. Un recours est actuellement pendant au tribunal fédéral.

2.1.2 Commentaire du résultat global

Les nouveaux loyers ont un fort impact au niveau des charges. Mais comme ce sont les communes qui encaissent ces mêmes loyers, le coût par élève reste sensiblement le même.

2.2 Investissements

Un nouvel investissement de CHF 515'000.- est prévu pour équiper le nouveau collège en mobilier scolaire.

3 Résultat

3.1 Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2022	Budget 2021	Comptes annuels 2020
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	0.00	0.00	0.00

3.2 Résultat du compte global

3.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	3'433'430.55
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	396'919.65
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-3'036'510.90
Charges financières (GM34)	CHF	12'875.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	3'049'385.90
Résultat provenant de financements	CHF	3'036'510.90
Résultat opérationnel	CHF	0.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	0.00

3.2.2 Compte des investissements

Dépenses d'investissement	CHF	515'000.00
Recettes d'investissement	CHF	-
Investissements nets	CHF	515'000.00

3.2.3 Résultat du financement

Autofinancement

Résultat du compte global	90		CHF	-
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF	51'500.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	-
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF	-
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF	-
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	-
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	-
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	-
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	-
Autofinancement			CHF	-
<i>Investissements nets:</i>				
Résultat du compte des investissements	5./6		CHF	-

Résultat du financement			CHF	51'500.00
--------------------------------	--	--	------------	------------------

4 Compte de résultats

4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

	Budget		Budget		Comptes annuels		
	2023		2022		2021		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
CHARGES							
30	Charges de personnel	542'334.00	8'000.00	474'910.00	2'760.00	448'145.50	8'300.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	858'939.89	-	475'912.00	-	402'101.21	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	51'500.00	-	-	-	-	-
34	Charges financières	12'875.00	-	-	-	-	-
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	1'955'787.00	-	1'736'342.00	-	1'733'333.40	-
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	32'869.65	-	20'097.00	-	23'446.00	-
3	TOTAL DES CHARGES	2'712'806.00	2'760.00	2'663'729.00	12'740.00	2'784'355.41	253'463.35
REVENUS							
40	Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	222'000.00	-	217'400.00	-	180'833.60
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	3'049'385.90	-	2'347'754.00	-	2'274'575.71
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	142'050.00	-	119'250.00	-	119'870.80
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
49	Imputations internes	-	32'869.65	-	20'097.00	-	23'446.00
4	TOTAL DES REVENUS	0.00	2'710'046.00	0.00	2'650'989.00	527'117.29	3'058'009.35
CLÔTURE							
90	Clôture du compte de résultats	-	-	-	-	-	-
9	COMPTES DE CLÔTURE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		3'454'305.54	3'454'305.55	2'707'261.00	2'707'261.00	2'607'026.11	2'607'026.11

Excédent de charges

Excédent de revenus

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes annuels 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	53'700.00	-	53'140.00	-	35'079.85	-
	-	53'700.00	-	53'140.00	-	35'079.85
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
2 Formation	3'010'710.54	3'312'255.55	2'352'616.00	2'588'011.00	2'278'677.45	2'489'728.71
	301'545.01	-	235'395.00	-	211'051.26	-
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	4'000.00	-	4'000.00	-	1'747.11	-
	-	4'000.00	-	4'000.00	-	1'747.11
4 Santé	6'000.00	-	5'000.00	-	7'394.55	-
	-	6'000.00	-	5'000.00	-	7'394.55
5 Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	315'520.00	141'800.00	292'505.00	119'000.00	284'127.15	117'200.00
	-	172'720.00	-	117'005.00	-	166'927.15
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
8 Économie publique	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	64'375.00	250.00	-	250.00	0.00	97.40
	-	64'125.00	250.00	-	97.40	-
TOTAL	3'454'305.55	3'454.305.55	2'707.261.00	2'707'261.00	2'607'026.11	2'607'026.11

Excédent de dépenses

Excédent de recettes

5 Compte des investissements

5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes annuels 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
2 Formation	515'000.00	-	-	-	-	-
	-	515'000.00	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
8 Économie publique	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	515'000.00	-	-	-	-
	515'000.00	-	-	-	-	-
TOTAL	515'000.00	515'000.00	-	-	-	-

Excédent de dépenses

Excédent de recettes

6 Etat des capitaux propres

Le syndicat n'a pas de capitaux propres, hormis un fonds de roulement de CHF 50'000.00.

7 Proposition de la commission scolaire

Approbation du budget 2023, qui se compose comme suit:

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	3'454'305.54	3'454'305.54
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-

Nods, le 27 octobre 2022

COMMUNAUTE SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Bayard Mary-Claude
La représentante de la commission scolaire

Sidonie Giauque
L'administratrice des finances

8 Approbation du budget

L'organe compétent des communes membres ont approuvé le budget 2023, respectivement en date du 7 décembre 2022 pour la commune mixte de Nods et en date du 15 décembre 2022 pour la commune mixte de Plateau de Diesse, conformément à la proposition de la commission scolaire.

Nods, le 15 décembre 2022

COMMUNAUTE SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Bayard Mary-Claude
La représentante de la commission scolaire

Sidonie Giauque
L'administratrice des finances